Personnes âgées

possible, éviter les doubles emplois et respecter le pouvoir établi.

Nul ne conteste qu'il y a beaucoup à accomplir. Nul ne conteste le défi que représente pour nous le vieillissement d'une partie considérable de la population canadienne. Ce que nous ne pouvons pas accepter, toutefois, c'est qu'une commission des personnes âgées telle que la propose le projet de loi C-521 soit capable d'entreprendre le travail qui doit être fait.

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, je félicite le député de York-Sunbury (M. Howie) de donner à la Chambre l'occasion de débattre cette très importante question. Le projet de loi est assez direct et relativement simple. Il demande de présenter une loi qui serait désignée sous le titre de loi sur la Commission des personnes âgées. L'objet principal de la loi serait d'établir une commission chargée de dépister et d'étudier les besoins des citoyens âgés. Une fois ces études terminées, la commission ferait des recommandations au gouverneur en conseil au sujet des besoins des personnes âgées.

Dans l'intérêt bien compris du travail réalisé jusqu'ici, il serait opportun de renvoyer ce projet de loi à un comité au lieu de le voir enterrer et cela pour les mêmes raisons que celles qui ont incité le député qui m'a précédé, le député de Scarborough-Ouest (M. Weatherhead), à tenter de convaincre la Chambre de n'en rien faire. Tous ceux qui s'intéressent à la gérontologie connaissent les problèmes et les solutions à lui apporter. De fait, l'Assemblée mondiale de l'Organisation des Nations Unies, dont a parlé le député de Scarborough-Ouest, a eu lieu à la fin de juillet et au début d'août dernier. J'étais membre de la délégation canadienne qui a assisté à cette assemblée mondiale. Une des personnes âgées qui siège au Conseil consultatif canadien sur le vieillissement, M. Chuck Bailey, de la Colombie-Britannique, s'est entretenue avec moi à la fin de la conférence des Nations Unies. Elle a dit: «Une fois que vous serez rentré au Canada, vous entendrez probablement dire qu'une autre assemblée ou conférence sur le vieillissement va avoir lieu pour discuter des problèmes avec lesquels les personnes âgées du pays sont aux prises».

Je ne me suis rendu compte que plus tard que toutes les informations qui m'avaient été remises à titre de délégué à cette conférence suffisaient à démontrer la nécessité de passer enfin de la parole aux actes. M. Bailey m'a dit que quiconque voulait connaître à fond les problèmes qui se posent aux personnes âgées, et que nous connaîtrons tous à notre tour en atteignant l'âge magique de 65 ans, n'avait qu'à lire le rapport présenté par le Conseil consultatif national sur le vieillissement le rapport présenté au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et préparé par les organisations non gouvernementales en vue de la conférence. D'après lui, d'autres documents qui renferment toute l'information nécessaire, c'est le rapport du gouvernement canadien sur le vieillissement qui a aussi été étudié par la conférence ainsi que l'allocation prononcée à la conférence par le chef de la délégation canadienne. Ces trois documents énoncent chaque argument, chaque problème et chaque solution nécessaires pour résoudre la crise que traversent les gens qui ont atteint 65 ans.

Je souhaite que le projet de loi soit renvoyé à un comité afin que les députés entreprennent d'élaborer des programmes utiles, de nature à régler les vrais problèmes qui se posent dès que l'on atteint 65 ans. Il ne suffit pas de songer, et j'y reviendrai dans un moment, que tous les programmes applicables aux

personnes de 65 ans doivent venir des provinces. Ce n'est pas vrai. Je sais que pour de nombreux programmes déjà en place, les frais sont partagés entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces et dans certains cas, avec les municipalités ou les gouvernements régionaux. Comment peut-on refuser d'assumer nos responsabilités à l'égard de ces programmes, en nous efforçant de les refiler à d'autres pouvoirs publics? A la réflexion, ce serait une façon d'abdiquer nos responsabilités en tant que députés et en tant que citoyens responsables. Voilà pourquoi je souhaite que la mesure soit renvoyée à un comité pour que nous puissions nous mettre à la tâche.

Il y a à peu près un an, les députés de notre parti, soit à l'intérieur du caucus ou au moment du congrès, ont reconnu que nous vivions dans un monde vieillissant, que vers l'an 2000, le citoyen moyen serait beaucoup plus âgé qu'il ne l'est aujourd'hui. Voilà pourquoi nous avons créé un groupe d'étude pour examiner les problèmes, celui des femmes âgées en particulier. D'après ce que nous savons, et les preuves existent toujours aujourd'hui, si la plupart des personnes du troisième âge estiment devoir passer le reste de leur vie dans la pauvreté, les femmes âgées pour leur part, redoutent davantage cette perspective.

Aujourd'hui on compte quelque deux millions de Canadiens âgés de plus de 65 ans. Selon Statistique Canada, étant donné qu'à l'heure actuelle on compte 3.7 millions de personnes dont l'âge varie de 25 à 34 ans, le nombre de personnes de plus de 65 ans aura plus que doublé quand la génération d'aprèsguerre prendra sa retraite. En l'an 2015 et au cours des décennies suivantes, les personnes du troisième âge compteront pour un milliard sur la planète, soit à peu près la population de la Chine aujourd'hui. D'ici 20 ans, le nombre de femmes âgées au Canada atteindra deux millions et elles seront deux fois plus nombreuses que les hommes. Et pourtant, ces femmes âgées, surtout les femmes seules, risquent de vivre dans la pauvreté beaucoup plus que tout autre groupe socio-économique.

• (1610)

Par ailleurs, monsieur le Président, les études sur la maind'œuvre de Statistique Canada confirment que la discrimination pour raison d'âge persiste, car les travailleurs de plus de 45 ans font face à des périodes de chômage plus prolongées que leurs cadets, et 27 p. 100 seulement des travailleurs âgés de plus de 55 ans occupent un emploi. Quant au revenu à la retraite, les mêmes études nous apprennent que 43 p. 100 des Canadiens n'ont aucun revenu provenant d'investissements ou de régimes de pension privés. Pour un grand nombre d'entre eux, par conséquent, la retraite signifie la pauvreté. Cinquante pour cent des Canadiens âgés de plus de 65 ans ont moins de \$6,000 par an pour vivre. En dépit des rapports présentés par les groupes de travail fédéraux et provinciaux, diverses commissions royales d'enquête, au sujet de la réforme des pensions. y compris le Livre vert que le gouvernement fédéral vient de publier et qui s'intitule «De meilleures pensions pour les Canadiens», la réforme des pensions n'est pas pour demain, et ce n'est pas de sitôt que la majorité des retraités âgés de plus de 65 ans toucheront un revenu suffisant.

Il y a vraiment lieu de s'étonner que certains minimisent et en fait cherchent à nier les difficultés qu'éprouvent les vieillards de 65 ans. Je sais que le député de Scarborough-Ouest (M. Weatherhead) n'adopterait pas une pareille attitude sans